Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2016/88

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU 2ÈME ADDITIF AUX TARIFS 2016/2017

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 30 septembre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,*
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ADOPTE, à l'unanimité, 2ème additif aux tarifs 2016/2017, tel que figurant dans le document ci-joint à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 30 septembre 2016.

Nombre de membres présents	**21**
Nombre de membres représentés	**12**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**33**
Nombre de votes pour	**33**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 27/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 14/10/2016